



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

La CFE-CGC dit « non » au déni du rôle du médecin du travail

PP 56 30/10/2014

CFE-CGC

59 rue du Rocher
75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12
www.cfecgc.org

Martine Keryer
Secrétaire nationale

Pierre Jan

Directeur de la
communication

☎ : 01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

La CFE-CGC est offusquée par la volonté du gouvernement actuel de supprimer « le médecin du travail ». Après avoir voulu enlever le caractère pénal du délit d'entrave et d'être revenu sur les principes fondamentaux de la sécurisation des salariés dans l'entreprise, cette nouvelle démarche ne va pas permettre d'améliorer la santé au travail des salariés et ce ne sera certainement pas sans impact sur la compétitivité des entreprises.

Pour mémoire, la spécialité de médecin du travail a été créée en 1946 pour que le salarié ait un examen médical et un espace de parole dédié au travail et à ses dysfonctionnements éventuels. Cela concerne : l'amiante chez l'électricien, l'asthme chez la coiffeuse, le canal carpien chez la secrétaire, le burn-out chez le manager... ces exemples de maladies sont liées au travail et se déclenchent à cause de celui-ci.

Le projet de simplification administrative qui prévoit de déléguer cette visite au médecin généraliste est un déni complet du rôle du médecin du travail, seul professionnel médical capable d'identifier un environnement toxique ou une organisation de travail délétère. Et surtout, rôle essentiel du médecin du travail à partir de l'individu : il est le seul professionnel à avoir une démarche collective d'alerte auprès de l'employeur et du CHSCT.

La CFE-CGC s'oppose totalement à cette mesure qui ampute cette spécialité médicale et la transforme en un simple bilan de santé, à une époque où nous savons par l'intermédiaire de notre population de cadres et techniciens que **le travail est malade !**

Dossier suivi par : Martine Keryer
Secrétaire nationale
☎ : 06 61 80 96 25 - ✉ : martine.keryer@cfecgc.fr